

**EPAGE du bassin  
versant de la Grosne**

5 place du Marché  
71250 CLUNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

**Délibération n° 18-2021**

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	04/10/2021
Date d'affichage :	22/10/2021

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOGNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

**Étaient présents :** GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

**Étaient absents :** PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

**Étaient excusés :** FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

**OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION 71**

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 -31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE – AG2R PREVOYANCE

**Vu** la délibération donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

**Vu** le courrier du centre de gestion informant de l'assureur attributaire,

**Le Comité Syndical après avoir délibéré:**

- **DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,54 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,08 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire.

- **AUTORISE** le Président à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le **22 OCT. 2021**

et publication du **29 Oct. 2021**

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bordet".

Jean-François BORDET